

Motion pour l'abrogation de la loi Duplomb

Considérant que la loi dite *Duplomb*, adoptée par le Parlement le 8 juillet 2025 malgré l'opposition des groupes de gauche, promulguée par le Président Emmanuel Macron le 11 août 2025, constitue un recul majeur en matière de santé publique et de préservation de la biodiversité, même dans sa version censurée partiellement par le Conseil constitutionnel ;

Considérant qu'en relevant le seuil à partir duquel les élevages sont soumis à une autorisation d'exploitation ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement), en autorisant la multiplication des méga-bassines et en assouplissant les réglementations qui encadrent l'utilisation de substances et de pratiques nocives, la loi *Duplomb* va à l'encontre des impératifs écologiques et sanitaires ; qu'elle menace directement les pollinisateurs, le bien-être animal et l'environnement ;

Considérant qu'une pétition citoyenne, réunissant un nombre historique de signataires – plus de 2 130 000, témoigne de la mobilisation des Françaises et des Français en faveur de l'abrogation totale de cette loi ;

Considérant que la Ville de Lille agit de manière volontariste depuis de nombreuses années pour préserver la biodiversité et la santé publique, à travers notamment :

- Le développement des espaces verts, la mise en place de **prairies fleuries et d'espaces de biodiversité** favorables aux pollinisateurs ainsi que le **plan 0 phytosanitaire pour l'entretien des espaces verts** ;
- le **recours à une alimentation biologique, locale, diversifiée, abordable et de qualité dans nos cantines scolaires**, avec près de 70% de produits bio et/ou locaux en volume en 2024, deux repas végétariens par semaine et des produits issus d'élevages respectueux des animaux ;
- l'expertise reconnue nationalement des services de la Ville de Lille en matière de **santé environnementale** et les actions menées en matière de suivi de la qualité de l'air et de l'air intérieur, du bruit, et de la pollution des sols ; ainsi que le soutien **aux missions de l'ANSES** concernant le plan One Health ;
- des **actions d'éducation à l'environnement et à la biodiversité** à destination des enfants et des familles, ainsi que des **chantiers participatifs** ;
- le **rucher-école municipal**, qui sensibilise les habitants à l'apiculture et à la protection des abeilles, acteurs indispensables de la pollinisation ;
- et le **soutien aux actions de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)** dans la protection des écosystèmes ;

Considérant la nécessité de protéger la santé publique et la biodiversité, même dans le contexte actuel de forte incertitude politique ;

Le Conseil municipal de Lille :

- **soutient l'abrogation de la totalité de la loi *Duplomb*.**